Docusign Envelope ID: 4B4AE172-6F73-49CA-807E-C8428EA5A1A3

DOMEXCA

DE EXPERTISE-COMPTABLE CONSEIL AUDIT (DOMEXCA)

115 Rue du Professeur Raymond Garcin, 97200 Fort-de-France

904 501 319 R.C.S. Fort-de-France

Tél. 0696 81 38 87 – email : deugene@domexca.com

AB HOLDING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

SIÈGE SOCIAL : 7 avenue Louis Pasteur rue des Fourmis Manioc

97 300 CAYENNE

985 141 258 R.C.S. CAYENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DE L'APPORT

DS

AB

Docusign Envelope ID: 4B4AE172-6F73-49CA-807E-C8428EA5A1A3

DOMEXCA

Aux associés de la société AB HOLDING SAS,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 13 juin 2024, concernant l'apport en nature de l'intégralité des actions de la société AO GUYANE SAS, devant être effectué dans le cadre de l'augmentation de capital de la société AB HOLDING SAS, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévus à l'article L. 225-147 du code de commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans le projet de traité d'apport en nature signé par les représentants et associés des sociétés concernées. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

A aucun moment nous ne nous sommes trouvés dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

Nos constatations et conclusions sont présentées ci-après selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport.
3. Conclusion

DS
AB

Docusign Envelope ID: 4B4AE172-6F73-49CA-807E-C8428EA5A1A3

1. Présentation de l'opération et description des apports

Les modalités de réalisation de l'apport, exposées de façon détaillée dans le projet de traité d'apport, peuvent se résumer comme suit.

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé s'effectue dans le cadre de l'augmentation de capital de la société AB HOLDING SAS. Cette opération s'inscrit dans le contexte de la constitution d'un groupe.

1.2. Présentation des parties en présence

1.2.1. Personnes physiques apporteuses

La société AB HOLDING SAS va augmenter son capital par l'apport en nature de l'intégralité des actions de la société AO GUYANE SAS actuellement détenues par Madame Aurélie BENOIT.

Madame Aurélie BENOIT est née le 30 mai 1988 à Cayenne (Guyane), de nationalité française et demeurant 546 lotissement Copaya II, 97351 Matoury.

1.2.2. Société bénéficiaire de l'apport AB HOLDING

La société AB HOLDING est une société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros ayant son siège social fixé 7 avenue Louis Pasteur 97300 Cayenne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 985 141 258, représentée par Madame Aurélie Benoît, Présidente de la Société.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

En application des dispositions aux articles 150-0 B du code général des impôts (CGI) et des articles suivants, l'apporteur déclare opter pour l'option fiscale du report d'imposition.

Il n'y a pas d'avantages particuliers octroyés dans le cadre de l'apport.

Les actions de la société AO GUYANE SAS faisant l'objet de l'apport, ont été évaluées à la valeur réelle estimée, sur la base du rapport d'évaluation de l'expert-comptable, à 120 000 euros.

Docusign Envelope ID: 4B4AE172-6F73-49CA-807E-C8428EA5A1A3

1.4 Rémunération de l'opération

En rémunération des apports, les personnes physiques apporteuses recevront 2400 actions de la société AB HOLDING d'une valeur nominale de 50 euros chacune, pour un total de 120 000 euros.

Les actions émises seront entièrement libérées dès la réalisation des apports.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence aux normes professionnelles de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société AB HOLDING SAS sur la valeur des apports devant être effectués par les personnes physiques apporteuses.

Nous avons notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à disposition ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre et notamment analysé le rapport d'évaluation de l'expert-comptable.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de Madame Aurélie BENOIT, représentant des sociétés concernées par cette opération, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance de la valeur des actions.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué par des personnes physiques. Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 en vigueur relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle pas, en conséquence, de commentaire de notre part.

DS
AB

Docusign Envelope ID: 4B4AE172-6F73-49CA-807E-C8428EA5A1A3

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par les personnes physiques apporteuses de 100% des actions de la société AO GUYANE SAS objet du présent apport.

Par ailleurs, nous nous sommes fait confirmer, par lettre d'affirmation, l'absence de toute restriction relative au transfert des titres.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

La valeur totale retenue pour l'évaluation des actions de la société AO GUYANE SAS, objet du présent apport, est de 120 000 euros.

Cette valorisation résulte de la décision de l'associé unique. L'apport porte sur des actions représentant l'intégralité du capital de la société AO GUYANE SAS.

Les actions de la société AO GUYANE SAS ont fait l'objet d'une évaluation de l'expert-comptable par une approche multicritère prenant en compte les états financiers des quatre premiers exercices (31/12/2020 sur 10 mois, 31/12/2021 sur 12 mois, 31/12/2022 sur 12 mois et 31/12/2023 sur 12 mois), et un prévisionnel d'activité sur 3 ans.

La valeur retenue résulte de la moyenne de différentes méthodes d'évaluation utilisées et notamment :

- Méthode patrimoniale : valeur liquidative de la société en ne retenant que les éléments réalisés à la date de clôture 2023. Elle correspond au montant des capitaux propres au 31/12/2023.
- Méthode de la capitalisation des résultats passés : elle est déterminée à partir du bénéfice net moyen des quatre premiers exercices en tenant compte d'un nombre d'années de 5 ans.
- Méthode de la capitalisation des résultats futurs : elle est déterminée à partir du bénéfice net moyen prévisionnel sur 3 ans en tenant compte d'un nombre d'années de 5 ans.
- Méthode du multiple de l'EBE réalisé : elle est déterminée à partir de l'excédent brut d'exploitation réalisé au 31/12/2023 en tenant compte d'un coefficient multiplicateur de 3.
- Méthode du multiple de l'EBE prévisionnel : elle est déterminée à partir de l'excédent brut d'exploitation prévisionnel moyen sur 2024 et 2025 en tenant compte d'un coefficient multiplicateur de 3.
- Valeur financière : elle est estimée par capitalisation au taux de 12,87% de la capacité d'autofinancement moyenne sur 5 ans entre 2022 et 2026.
- Valeur de comparaison : elle est estimée par application du barème de valorisation des fonds de commerce par comparaison de transactions réelles pour l'activité concernée.

DS
AB

Docusign Envelope ID: 4B4AE172-6F73-49CA-807E-C8428EA5A1A3

DOMEXCA

L'analyse du rapport d'évaluation de l'expert-comptable, des éléments financiers au 31/12/2023 et du prévisionnel d'activité sur 3 ans n'ont pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

La valeur de l'apport de 120 000 euros n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 120 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les actions apportées ont une valeur au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

A Fort-de-France, le 29 juin 2024

Commissaire aux apports

DOMEXCA

Dominic EUGENE

DS
AB